



## UNION EUROPÉENNE

### Séminaire de la dimension humaine de l'OSCE "Le cadre juridique de la lutte contre la traite des êtres humains" Varsovie, le 14 mai 2012

#### Déclaration de l'Union européenne lors de la séance d'ouverture

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs

Permettez-moi tout d'abord de remercier, au travers de son directeur, l'ambassadeur Lenarcic, le Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'Homme, pour l'organisation de ce séminaire 2012 de la « dimension humaine ». Cet événement aborde cette année le thème particulièrement sensible de la « traite des êtres humains » notamment sous l'angle du cadre juridique pour combattre ce phénomène. Les discussions que nous aurons durant ces trois journées et les présentations des différents intervenants, que nous remercions pour leur présence, vont très certainement confirmer l'impérieuse nécessité de poursuivre et d'intensifier l'engagement des Etats et les efforts de coordination et de coopération de la communauté internationale afin de **parvenir à éradiquer la traite des êtres humains** qui demeure, **de notre point de vue, l'objectif final**. Nous rappelons que la lutte contre la traite des êtres humains est une priorité pour l'Union européenne.

Nonobstant, nous sommes pleinement conscients de l'ampleur de cette tâche, beaucoup de paramètres étant aujourd'hui encore réunis pour que la traite des êtres humains demeure une violation sérieuse des droits de l'Homme : nous pensons par exemple à l'impact de la crise économique sur nos sociétés ou encore aux inégalités par exemple dans l'accès à l'éducation.

Dans ce contexte, nous estimons essentiel que les principaux acteurs étatiques et non étatiques restent mobilisés et fassent preuve de détermination dans leur action au plan national comme au plan international. Ce séminaire de l'OSCE y contribue directement. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que l'ordre du jour, très dense, accordera dans chacune des sessions **une place majeure aux victimes tout en abordant la lutte contre la traite de manière équilibrée**. Du point de vue de l'Union européenne, cette approche est capitale, car :

- elle répond tout d'abord à une réalité, rien ne montrant aujourd'hui que la traite des êtres humains soit un phénomène en régression. Au contraire, complexe et évolutif, prenant les formes les plus abjectes lorsqu'ils ciblent les plus vulnérables d'entre nous ou qu'il porte par exemple atteinte à l'intégrité physique des personnes, il s'agit avant tout d'un crime, souvent motivé par des profits financiers et perpétrés par des groupes criminels organisés mettant à profit l'équation gains élevés/faibles risques. Comme l'a d'ailleurs précisément indiqué la Représentante spéciale et coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, Madame Maria Grazia Giammarinaro, lors de son intervention devant le comité de sécurité de l'OSCE le 26 mars dernier, « le mode opératoire des groupes criminels organisés a évolué, passant de structures mafieuses traditionnelles à des réseaux plus diffus mais extrêmement compétitifs ». Il est donc prioritaire que les Etats adaptent leur riposte, notamment en se dotant de solides cadres juridiques, dans lesquels doit être accordée une priorité absolue aux victimes de cette forme moderne d'esclavage totalement inacceptable pour nos sociétés.
- Ensuite, cet équilibre que l'ordre du jour nous propose de suivre correspond à la ***politique de l'Union européenne*** pour lutter contre la traite. Nous rappelons que cette politique repose à titre principal sur une

***approche intégrée centrée sur les droits de l'Homme et prenant en considération les questions de genre.*** Nous sommes donc particulièrement satisfaits que les sessions du séminaire s'intéressent aux aspects de prévention de la traite (groupe de travail n°1), de poursuites des criminels (groupe de travail n°2), de partenariats (groupe de travail n°4) avec en fil conducteur la protection des victimes qui sera en définitive abordée dans chacune des sessions du séminaire. De notre point de vue, il est essentiel que les cadres juridiques nationaux s'appuient sur une définition de la traite des êtres humains la plus large possible afin de couvrir les formes les plus récentes de ce crime. C'est en suivant cet axe que l'Union européenne a traduit son engagement dans les faits, en adoptant la directive 2011/36, relative à la définition des infractions pénales et des sanctions en matière de traite et prévoyant également des mesures pour mieux prévenir le phénomène et renforcer la protection des victimes, publiée le 5 avril 2011. Nous rappelons que la transposition de ce texte, qui reprend dans sa définition de la traite les éléments contenus dans la convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel de Palerme, doit être effectuée dans les législations nationales des Etats membres de l'UE d'ici avril 2013. En étant exigeante envers ses membres, l'UE confirme clairement sa volonté de combattre ce fléau.

- Enfin, cette approche équilibrée renforce notre conviction qu'au-delà des efforts, indispensables, entrepris par chaque Etat, deux conditions sont requises pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains ; ***d'une part***, l'accroissement de la coopération internationale. Nous nous réjouissons de la multiplication de l'échange d'informations entre services spécialisés tout comme du recours de plus en plus fréquents à des équipes communes d'enquêtes qui sont de formidables outils opérationnels pour répondre aux criminels qui agissent sans souci des frontières. ***D'autre***

**part**, le renforcement de la coordination des efforts entre tous les acteurs impliqués dans la lutte : représentants de la société civile, parmi lesquels les Organisations non gouvernementales, mais aussi du secteur privé (secteur bancaire, agences de recrutement), dont le rôle n'est pas moins important, notamment pour contrer la traite à des fins de travail forcé ou tarir les sources de blanchiment. Cette volonté de coordonner les efforts, l'Union européenne l'a également traduite dans les faits et nous mentionnons notamment deux initiatives : d'une part, la nomination d'une *coordinatrice contre la traite des êtres humains*, Madame Myria Vassiliadou, en décembre 2010. Nous saluons son action notamment en sa qualité de présidente du *groupe d'experts sur la traite*. D'autre part, le 18 octobre dernier, lors de la cinquième édition de la journée européenne contre la traite, qui s'est tenue ici même à Varsovie, sept agences de l'Union européenne se sont engagées à lutter contre la traite de façon coordonnée et cohérente en suivant les principes contenues dans la directive 2011/36.

Monsieur le Président,

Nous n'oublions pas le rôle important et la part de l'OSCE dans les efforts internationaux entrepris contre la traite. Nous sommes heureux de la participation de Madame Giammarinaro aux travaux de ce séminaire ; comme nous lui rappelons régulièrement, son engagement total avec les membres de son bureau, est hautement apprécié par l'Union européenne. Au fil des années, les Etats participants ont doté l'OSCE de mandats précis pour mener son action et aider les Etats à accroître leurs capacités. Nous faisons par exemple référence aux décisions ministérielles 8/07 et 5/08 mais aussi, et surtout, au plan d'action de 2003. Aujourd'hui, si celui-ci constitue bien le cœur de l'action de la Représentante spéciale, nous sommes reconnaissants envers madame Giammarinaro pour la visibilité qu'elle donne à l'Organisation et pour la

détermination dont elle fait preuve afin de sensibiliser les responsables politiques qu'elles rencontrent aux enjeux du phénomène. La mobilisation de ceux-ci, dans les pays d'origine, de transit et de destination est en effet essentielle pour contrer l'action des réseaux criminels. Dans le prolongement de la déclaration ministérielle 1/11 adoptée lors du conseil ministériel de Vilnius en décembre dernier, nous lui réitérons notre soutien indéfectible et nous lui demandons de poursuivre sa coopération avec les autres unités du Secrétariat général, missions de terrain et Institutions de l'OSCE, qui sont toutes mobilisées contre la traite. Dans un contexte budgétaire difficile, son rôle de pivot prend encore davantage de sens pour éviter la duplication des efforts. Nous sommes confiants dans la capacité de la Représentante spéciale à l'assumer.

Monsieur le Président,

Même s'il est difficile d'en évaluer l'ampleur, il ne fait aucun doute que la traite des êtres humains touche des millions de personnes et constitue une menace particulièrement inquiétante pour les sociétés. Nous sommes néanmoins confiants dans la volonté des Etats à lutter contre ce fléau. En ce qui la concerne, l'Union européenne entend rester totalement mobilisée dans ce combat. Nous renouvelons nos remerciements à l'OSCE et notamment au BIDDH pour l'organisation de ce séminaire et souhaitons à tous les participants des échanges fructueux.

La Croatie\*, pays en voie d'adhésion ; la Turquie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande+ et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; la Norvège, membre de l'Association européenne de libre-échange ; et Andorre se rallie à cette déclaration.

\* *La Croatie demeure membre du Processus de stabilisation et d'association.*

+ *L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.*